

Image not found or type unknown



Appel complémentaire cotisations urssaf suite à radiation

Par **danette49**, le **30/11/2014** à **15:28**

Bonjour,

J'ai été travailleur indépendant jusqu'en 2008. Je reçois en octobre 2014 un appel complémentaire suite à un "calcul définitif de vos cotisations" qui concernent l'année 2008, d'un montant de 1713 euros (revenu annuel : 25 138 , cotisations déjà payées 2285) Ces cotisations sont-elles prescrites ? Merci beaucoup pour votre réponse,

Cordialement

A.R.